

CERTAINS RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ VISENT À ENCADRER L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE DANS LE BUT DE FAVORISER LA GESTION DURABLE DE CETTE RESSOURCE

L'OBV de la Capitale et la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) sont les deux organismes de bassins versants œuvrant dans la gestion intégrée de l'eau et dont les territoires sont visés par la distribution de ce dépliant sur le territoire de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury.

Sources: @gouvernement du Québec

L'EAU SOUTERRAINE COMME SOURCE D'EAU POTABLE UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

LE SAVIEZ-VOUS?

Si vous vous trouvez dans un secteur desservi par le réseau municipal d'aqueduc et d'égout, cette réglementation s'applique à vous.



Il est défendu de gaspiller l'eau potable ou de laisser l'eau couler en raison d'une fuite.



L'arrosage des pelouses et jardins ne doit pas durer plus de 30 minutes par jour et doit se faire entre 19 h et 22 h en fonction de votre numéro civique.

- **PAIR** : arrosage permis durant les journées paires
- **IMPAIR** : arrosage permis durant les journées impaires



Le lavage des véhicules doit se faire à l'aide d'un boyau muni d'un mécanisme de fermeture automatique (qui se ferme automatiquement lorsqu'on relâche la prise en main).



Sauf lors des travaux de peinture ou de rénovation du pavage, il est interdit d'utiliser un boyau pour nettoyer les entrées d'automobile, les allées et les patios.



Il est strictement interdit d'utiliser l'eau potable pour nettoyer ou faire fondre la neige ou la glace.



Il est interdit de remplir une piscine à partir du réseau d'aqueduc municipal.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR :

- L'eau souterraine
- Les règlements
- Les bonnes pratiques en matière d'économie d'eau potable
- Les impacts des changements climatiques sur les eaux souterraines
- Le service de remplissage des piscines

VISITEZ LA PAGE :

villestoneham.com/citoyens/environnement/eau-souterraine

D'autres communications viendront dans le journal municipal **Le Petit Rapporteur** et dans les médias sociaux. Surveillez notre campagne de sensibilisation!



PISCINES



Pour le remplissage de piscines, il faut contacter le service de Sécurité Incendie de Stoneham qui fournit de l'eau souterraine non traitée de très bonne qualité.

Inscription obligatoire au moins 1 semaine avant la date désirée au **418 848-2381, poste 521**



LA COMPRENDRE POUR LA PRÉSERVER



Organisme des bassins versants de la Capitale



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

L'EAU SOUTERRAINE, UNE RESSOURCE PARTAGÉE PAR TOUS

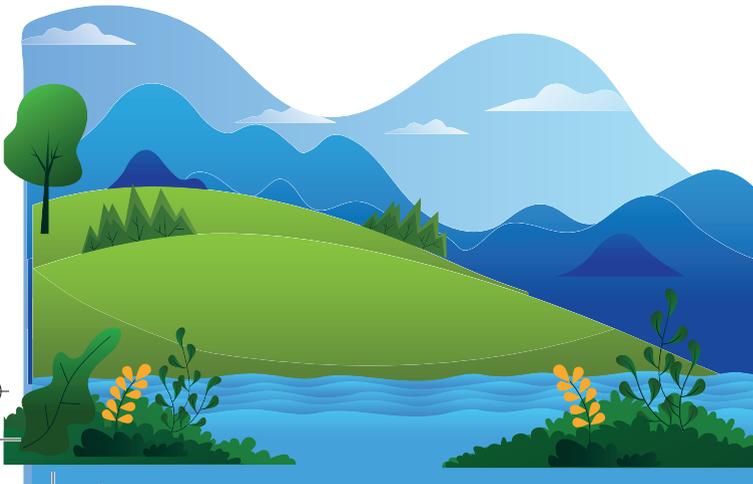
L'eau souterraine répond aux besoins quotidiens en eau potable de nombreux utilisateurs.

Il est donc important de se rappeler que cette ressource est partagée et qu'une consommation responsable de l'eau potable permet d'assurer son utilisation en quantité suffisante, pour tous, de façon durable.



L'EAU SOUTERRAINE ET LES MILIEUX NATURELS, QUEL EST LE LIEN ?

Une fois infiltrée dans le sol, l'eau souterraine peut ressurgir dans les cours d'eau, les lacs et les milieux humides et donc assurer un approvisionnement de base à plusieurs milieux ainsi qu'à la flore et à la faune lors des périodes de sécheresse.

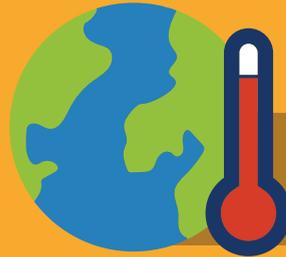


COMMENT ASSURER UN APPROVISIONNEMENT CONSTANT POUR L'AVENIR ?

L'utilisation de l'eau souterraine sera dite durable si celle-ci peut être maintenue dans le temps au bénéfice des hommes et des milieux naturels.

QU'EST-CE QUE LA RECHARGE ?

La quantité d'eau pompée du sol ne doit pas dépasser 10 % de l'eau qui s'infiltré dans le sol pour aller rejoindre la nappe, ce qu'on appelle la **recharge**.



Les changements climatiques pourraient avoir un impact sur la quantité d'eau disponible dans les nappes d'eau souterraines en diminuant la recharge.

Notre capacité à nous adapter aux impacts des changements climatiques sera d'autant plus grande si nous sommes en mesure de réduire notre consommation en eau, particulièrement en période estivale alors que les précipitations sont plus faibles.

LE CYCLE DE L'EAU... DANS LE RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY!

L'eau souterraine qui alimente les puits municipaux est traitée à l'usine de production d'eau potable. De cette usine, l'eau est distribuée dans le réseau d'aqueduc. Une fois utilisée, elle est conduite à la station d'épuration pour finalement être rejetée dans la rivière des Hurons qui alimente le lac Saint-Charles, lui même un réservoir d'eau potable.



Ainsi, les économies d'eau potable se traduisent en une diminution de la quantité d'eau à produire et à traiter une fois usée. De plus, il est essentiel de ne rien jeter dans l'évier, la toilette et les égouts. Retenons que ces gestes ont un impact positif sur le coût d'opération des usines et sur l'environnement.

